



MAIRIE D'AIGNE
8-10 Place de la Fontaine
34210 AIGNE

Tel: 04.68.91.22.47
Fax: 04.68.91.80.65
mairie-aigne34@orange.fr

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2024

Ouverture de la séance : 18 heures 00

Présents : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, Mary DECOR, VERMER Josiane, MAS Claude, CHOUPAC Gérard,

Absents/excusés : GLEIZES Julien (procuration à Madame Mary DECOR), CARRERE Nathan.

Secrétaire de séance : Dominique VIDAL

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2024.
- 2/ Délibération sur le tarif des cases de colombarium.
- 3/ Conditions du bail à signer avec le Syndicat de chasse pour occupation du local sis à côté de la station.
- 4/ Conditions d'autorisation d'occupation du domaine public terrasse restaurant.
- 5/ Délibération sur la signature de la charte sauvegarde de l'eau potable.
- 6/ Entretien des locaux de l'école.
- 7/ Questions et informations diverses : subventions 2024 aux associations – Dossier Viven – Information sur la ressource en eau.

1/- Approbation du procès-verbal séance du 24 janvier 2024.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024.

Approuvé par les membres du conseil municipal présents lors de la séance.

2/- Délibération sur le tarif des cases de columbarium.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de création d'un columbarium et d'un jardin du Souvenir au cimetière communal ont été réalisés fin 2023.

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, le Maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Le columbarium constitue un espace de 18 cases qui seront proposées aux familles des défunts.

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer ainsi qu'il suit un tarif unique des concessions et case au Columbarium, à compter du 1^{er} mars 2024 à savoir :

• **Concessions cinquantennaires renouvelables : 600,00 €**

- Dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune d'Aigne

- Autorise Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération.

3/- Conditions du bail à signer avec le Syndicat de chasse pour occupation du local sis à côté de la station d'épuration.

Le syndicat de Chasse a sollicité la mairie pour formaliser l'occupation du local communal sis à « la Blanquière » à côté de la station d'épuration par la signature d'un bail administratif.

Les conditions sont les suivantes :

- Durée du bail : 18 ans à compter du 01/03/2024 – renouvelable par tacite reconduction.
- Redevances eau et assainissement prises en charge par la Mairie.
- Redevance électricité prise en charge par le Syndicat lorsque le bâtiment sera raccordé en direct au réseau électrique (actuellement raccordement sur le compteur de la station d'épuration)
- Occupation à titre gratuit.

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal, le maire est autorisé à signer le bail de location.

Le conseil municipal prend acte des conditions de location.

4/- Conditions d'autorisation d'occupation du domaine public terrasse restaurant.

Les conditions sont les suivantes :

- Durée de l'autorisation : 1 an à compter du 01/03/2024 – non renouvelable par tacite reconduction.
- Redevance d'occupation : terrasse de 70m² - prix au m² → 5€ soit une redevance annuelle de 350.00€

5/ Délibération sur la signature de la charte sauvegarde de l'eau potable.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDÉRANT que le Département de l'Hérault connaît un long épisode de sécheresse qui met en tension nos ressources en eau,

CONSIDÉRANT que le préfet, le président de l'AMF34 et le président du Département de l'Hérault ont signé, en présence de représentants des collectivités territoriales et des acteurs du territoire héraultais engagés dans la gestion de l'eau, le 18 juillet 2023, une Charte d'engagement départementale proposant un plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse,

CONSIDÉRANT l'engagement de notre commune dans ce contexte pour maintenir l'effort collectif des collectivités comme des usagers pour renforcer les économies d'eau,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents, **le Conseil municipal,**

- **APPROUVE** la présente charte d'engagement départementale,
- **APPROUVE** l'utilisation, l'affichage et la diffusion du logo « Économisons l'eau ! Ma commune s'engage »,
- **APPROUVE** la désignation du référent eau de la commune, **Monsieur Gilles SEGUY** qui se porte volontaire et sera identifié auprès de l'AMF 34

6/ Entretien des locaux de l'école maternelle.

Monsieur Gaignard, inspecteur de l'éducation nationale secteur Béziers, lors de la réunion du 21/12/2022 avait proposé un compromis concernant le ménage de l'école, suggérant qu'une heure de plus soit effectuée par semaine, à condition que la Mairie dispose du personnel pour effectuer cette heure supplémentaire.

A ce jour, la mairie ne peut répondre à cette demande. Le ménage de l'école est maintenu à raison de 4 heures par semaine en 2 interventions, les mardis et vendredis.

7/ Questions et informations diverses : subventions 2024 aux associations – Dossier Viven – Information sur la ressource en eau.

7-1/ Subventions 2024 :

Amicale Laïque de La Caunette	600.00
Comité des Fêtes d'Aigne	1 600.00
Association scolaire Aigne La Caunette	850.00
Syndicat de chasse d'Aigne	700.00
Diane de l'escargot chasseur	700.00
ASS FNATH	50.00
Amicale sapeurs-pompiers volontaires	100.00 Euro
APECAFO (collège Olonzac)	100.00 Euros
Scooter Racing Team Minervois	100.00 Euros
	<u>TOTAL 4 800.00 Euros</u>

7-2/ Dossier Viven

La Mairie souhaitait accorder un délai supplémentaire de 6 mois pour la remise en état des lieux, compte tenu des circonstances familiales.

Maître Pourret nous a précisé qu'une nouvelle prolongation du délai n'était juridiquement pas possible.

La procédure se poursuit par l'engagement d'un référé devant le tribunal judiciaire visant à faire cesser un trouble manifestement illicite.

7-3/ Information sur la ressource en eau

Les ressources en eau sont toujours en tension. Le SIAEP doit organiser des réunions publiques par secteurs courant avril.

7-4/ Dossier projet de ferme photovoltaïque GUERITEAU

Un projet de ferme photovoltaïque (solaire au sol) a été déposé par la famille GUERITEAU dans le secteur de Carrestieu (parcelles A330 et A336).

La DDTM et la Mairie ont émis un avis défavorable sur ce projet. La famille Gueriteau a déposé un recours gracieux auprès de l'Etat.

Ce dossier doit passer en commission « Pôle ENR » le 06/03/2024 à Montpellier. La Mairie sera représentée pour exposer son argumentaire par rapport à l'avis défavorable : impact visuel paysager – biodiversité – zone Natura 2000 – aléas fort à très fort risque incendie

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur Le Maire lève la séance à 20 heures 00

Le 26 février 2024,

Le Maire

Yves FRAISSE



Le secrétaire de séance

Dominique VIDAL

